

Dixième anniversaire de la loi du 6 juin 2000

Dans un communiqué diffusé le 5 juin, Chantal Brunel, Rapporteuse générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, se réjouit « que 10 ans après la première loi en faveur de la parité politique, cette dernière soit devenue un principe inéluctable de notre République. Accès des femmes à toutes les formations et à tous les métiers, inscription dans notre Constitution de l'objectif d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux responsabilités professionnelles et sociales : la parité a porté, au cours de ces dix dernières années, des avancées significatives ». « Mais nos lois ne sont souvent que timidement incitatives, elles ne garantissent pas encore l'égalité. Tant de chemin nous reste à faire ! » souligne Chantal Brunel. Et de constater : « Les femmes restent moins représentées en politique : seulement 18,5 % de femmes députées et 12,3 % de conseillères générales ; moins bien payées : 23 % de moins que les hommes en moyenne dans le secteur privé et 13 % de moins dans la fonction publique ; plus pauvres au moment de la retraite : près de 40 % d'écart entre les femmes et les hommes ; et plus seules pour élever les enfants : 80 % des familles monoparentales »... Pour la Rapporteuse de l'Observatoire de la parité, « La France est encore loin du compte », et, « accompagnée de l'ensemble des membres de l'Observatoire de la parité récemment nommés », elle « s'est emparée du sujet et compte porter cet engagement avec vigueur ». « La parité est une exigence désormais incontournable sur laquelle les Français et les Françaises attendent leurs représentants de pied ferme. Ne les décevons pas » demande-t-elle avant de conclure : « Allez, Messieurs, encore un effort avant d'être paritaires ! ».

Source : Direction générale de la cohésion sociale. Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Synthèse de l'actualité
7 juin 2010